Crimes de la pensée : l'étau se resserre

01/12/2008 à 13h43

Le racisme, l'incitation à la haine, l'apologie, la négation ou la banalisation des crimes de génocide seront bientôt passibles de peines de un à trois ans de prison dans toute l'Union européenne, a annoncé aujourd'hui vendredi la Commission européenne.

Les ministres européens de la Justice se sont entendus ce vendredi pour instituer ces sanctions pénales dans leurs législations. Il aura fallu près de sept ans de négociations pour parvenir à ce résultat, a souligné le commissaire européen à la Justice Jacques Barrot, en présentant la décision à la presse à l'issue de la réunion.

L'accord punit «l'incitation publique à la violence ou à la haine visant un groupe de personnes ou un membre d'un tel groupe, défini par référence à la race, la couleur, la religion, l'ascendance, l'origine nationale ou ethnique».

Sera également punie l'incitation «par diffusion ou distribution publique d'écrits, d'images ou d'autres supports», en référence à l'internet.

Source